

Québec, le 28 janvier 2025

Monsieur Simon Jolin-Barrette
Leader parlementaire du gouvernement
Édifice Pamphile-Le-May
1035, rue des Parlementaires
Québec (Québec) G1A 1A4

Monsieur le Leader,

Par la présente, je réponds à la question inscrite au feuillet le 6 décembre dernier par le député de l'Acadie, M. André-Albert Morin, concernant les négociations du traité avec le Regroupement Pétapan.

Tout d'abord, permettez-moi de rappeler quelques faits importants à reconnaître. Pour ce faire, un petit retour dans le temps s'impose. Les derniers traités signés par le Québec avec des nations autochtones furent la Convention de la Baie-James et du Nord québécois (CBJNQ) et la Convention du Nord-Est québécois (CNEQ), qui remontent à la fin des années 70. Depuis ce temps, aucun traité avec une nation autochtone n'a été signé au Québec. En ce qui a trait au projet de Traité Pétapan, cela fait maintenant près de 43 ans qu'il est en négociation. Force est de constater que, malgré certaines avancées significatives, plusieurs gouvernements se sont succédé sans pouvoir conclure pour de bon. Or, nous sommes le gouvernement qui avons le plus avancé au cours des dernières années. Grâce à un important blitz de négociation, jamais nous n'avons été aussi près d'une entente.

Il s'agit bien sûr d'un traité complexe, qui implique une négociation qui l'est tout autant. Comme vous le savez certainement, les négociations de ce traité portent sur des enjeux sensibles. Bien sûr, nous tenons à ce que le futur traité soit vivant et puisse évoluer dans le temps, tout comme la CBJNQ, à laquelle 29 conventions complémentaires ont été ratifiées au fil du temps. Notre intention demeure la même : nous voulons un traité, mais nous devons agir de manière responsable pour les générations futures. Nous sommes conscients que le processus est complexe, long; plusieurs ministères sont d'ailleurs impliqués. De l'avis de toutes les parties par contre, nous avons progressé comme jamais auparavant. Et nous continuons le travail.

Nous souhaitons tous arriver avec une entente gagnante pour toutes les parties. Ce traité fera assurément école et, je l'espère, favorisera la négociation avec d'autres nations autochtones pour la conclusion d'autres traités. Par respect pour nos partenaires, nous préférons faire la négociation là où elle doit être faite, c'est-à-dire à la table de négociation.

Je réitère donc que jamais depuis 43 ans nous n'avons été aussi proches d'une entente. Encore, avant la période des fêtes, nous avons tenu des rencontres avec le regroupement Petapan. Nous gardons un rythme de négociation soutenu. Nous avons espoir que tout se réglera dès que possible afin de permettre des développements sociaux économiques pour la nation innue et la nation québécoise.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Leader, l'expression de mes salutations distinguées.

Le ministre responsable des Relations
avec les Premières Nations et les Inuit,



Ian Lafrenière, CD

Traité PETAPAN

Chronologie

- 1979 : Dépôt d'une revendication territoriale globale par le Conseil Attikamek-Montagnais (CAM), représentant l'ensemble des communautés innues et attikamek
- 1980 : Acceptation de la revendication par le premier ministre René Lévesque et que l'extinction des droits ne soit pas une condition préalable aux négociations
- 1988 : Conclusion d'une entente-cadre visant, notamment à établir un plan de travail et des principes pour la poursuite des négociations
- 1994 : Dépôt par le gouvernement du Québec d'une offre globale en vue de conclure une entente de principe, laquelle fut refusée par la partie autochtone
- 2000 : Conclusion de l'Approche commune entre les communautés de Mashteuatsh, d'Essipit, de Pessamit et de Nutashkuan, le gouvernement du Québec et le gouvernement du Canada, une entente-cadre établissant les principaux éléments devant guider la négociation de l'entente de principe
- 2002 : Conclusion des négociations sur l'Entente de principe d'ordre général (l'EPOG), laquelle prévoyait les principaux éléments du traité
- 2003 : Approbation par le Conseil des ministres de la signature de l'EPOG et octroi d'un mandat au négociateur du Québec pour la négociation du projet de traité
- 2004 : Signature de l'EPOG
- 2005 : Retrait des négociations de la communauté de Pessamit, qui opte pour la voie judiciaire
- 2015 : Présentation d'une note d'information au Conseil des ministres pour faire état de la négociation et de la présentation du cadre financier
- Entre 2015 et 2022 : Poursuite des négociations entre les parties, incluant des phases plus ou moins intensives
- En 2022 et 2023 : Négociations intensives entre les parties et analyse approfondie du projet de traité par le gouvernement du Québec
- Depuis l'automne 2023 : Reprise des négociations sur la base des éléments identifiés pour favoriser l'adhésion du gouvernement du Québec au projet de traité
- 2024 : Tenue de nombreuses rencontres de la table tripartite Québec-Canada et Innus de Petapan. Avancées significatives à la table. Tenue de quatre rencontres politiques avec les chefs Petapan.